

<https://www.snetap-fsu.fr/Projet-de-referentiel-du-Certificat-de-Specialisation-Education-et-travail-des.htm>
↓



Projet de référentiel du Certificat de Spécialisation « Éducation et travail des jeunes équités »

- Pédagogie - Autres dossiers pédagogie -
Date de mise en ligne : mardi 16 septembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le mardi 9 septembre, la [DGER](#) (Sous-Direction des politiques de formation et d'éducation) a réuni un groupe de travail au format [CNEA](#) afin de présenter le projet de rénovation du Certificat de Spécialisation « Éducation et travail des jeunes équidés ».

Contexte de la rénovation de ce CS

Le Certificat de Spécialisation « Éducation et travail des jeunes équidés » établi par l'arrêté du 9 juillet 2001, de niveau 4, s'appuyait sur le référentiel de diplôme du Brevet Professionnel « responsable d'exploitation agricole ». Ce CS visait à former des personnes en charge de l'éducation et de la préparation au travail du jeune cheval dans le respect du bien-être des animaux.

Il peut être obtenu par la voie de l'apprentissage, par la voie de la formation continue ou par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

À la demande des professionnel-les, il a été rénové afin de répondre aux enjeux de la filière hippique et de satisfaire un besoin de restructuration et de renforcement de la formation liée aux métiers du secteur.

Le périmètre de ce CS est celui des activités de débouillage et de travail des jeunes équidés de sport, de loisir, de course et d'attelage utilitaire.

12 établissements situés dans 9 régions métropolitaines proposaient ce CS.

La proposition de rénovation

La proposition de rénovation n'implique pas de changement de libellé mais un changement au niveau des diplômes d'appui.

Cette certification s'appuie sur le référentiel de diplôme des spécialités « Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole », « Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique » du baccalauréat professionnel et des options « Responsable d'entreprise agricole », « Responsable d'entreprise hippique » du Brevet Professionnel.

La spécialisation vise l'acquisition de compétences relatives à la maîtrise technique de l'éducation et du travail de jeunes équidés.

La spécialisation vise l'acquisition de compétences relatives à la maîtrise technique de l'éducation et du travail de jeunes équidés.

Le référentiel de compétences est constitué de 3 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, en lien avec les diplômes d'appui :

- C1. Assurer le suivi du processus d'appui d'éducation et de travail d'un jeune équidé
- C2. Mettre en place les fondamentaux d'éducation et de travail chez un jeune équidé.
- C3. Assurer le développement et la valorisation du potentiel d'un jeune équidé.

Ce que nous avons porté ...

Dans le cas d'une préparation par la voie de la formation (apprentissage, formation continue et [VAE](#)), la durée de la

formation conduisant à la délivrance du CS « Education et travail des jeunes équidés » comporte au moins 400 heures en centre et 12 semaines en milieu professionnel.

Nous avons déploré cette perte d'ambition et d'heures de formation (1/3 du volume horaire !). Pourtant, l'acte d'éducation des jeunes équidés comporte beaucoup de dangers.

La [DGER](#) a simplement répondu que le volume horaire est fixé pour chaque type de diplôme et que le référentiel proposé doit tenir dans ces 400 heures.

Dans tout le référentiel, un élément important est absent : la dimension alimentation des jeunes équidés.

La DGER a répondu que ce CS est centré sur le processus d'éducation. L'alimentation est un axe périphérique. Elle a toutefois reconnu que le sujet est important et va regarder s'il y a la possibilité de faire évoluer les textes.